



**Municipalité de DIZY**



# Rapport de gestion 2023

## **1. Administration générale**

### **1.1. Municipalité**

Mme Véronique Brocard, Syndique à Dizy depuis le 1er juillet 2016 a quitté ses fonctions pour des raisons de santé au 31 mars 2023. La Municipalité la remercie encore pour toutes ces années de bonne collaboration et son excellent travail.

Une élection complémentaire a été organisée pour compléter la Municipalité. Mme Brigitte Bütler a été élue comme municipale en date du 12 mars 2023.

M. Alain Jaquier a été élu tacitement et a pris ses fonctions dès le 8 mai 2023.

### **1.2. Administration**

L'imprimante de l'administration nécessitait de grosses réparations. De plus, cette imprimante fonctionnait avec des cartouches d'encre très coûteuses. Elle a donc été remplacée par une imprimante d'occasion auprès de Copyfax pour un montant de Fr. 3'302.55. Celle-ci permet aussi à la Commune d'imprimer sur du papier format A3 souvent nécessaire pour des plans.

## **2. Finances**

### **2.1. Détail des dépenses supplémentaires**

Dans son préavis N°4/2021, le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2021 – 2026 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2023 pour un total de Frs. 13'129.85 :

- Administration – imprimante : **Fr. 3'656.40**
- Rénovation appartement Rue du Village 13a : **Fr. 9'473.45**

## **3. Domaines et Bâtiments**

### **3.1. Maintenance des appartements communaux**

#### **1. Rue du Village 24**

Au printemps, la toiture du bâtiment de la Rue du Village 24 a été réparée et isolée par l'entreprise MSN Toiture.

#### **2. Rue du Village 13a**

Après 8 années passées dans l'appartement communal, les locataires de la Rue du Village 13a ont déménagé. La Municipalité a profité de ce déménagement pour faire quelques travaux de rénovation, dont la

rénovation du mur dans la cour intérieure. Les nouveaux locataires ont emménagé à partir du 10 octobre 2023.

### **3.2. Maison de commune et battoir**

#### **3. Battoir**

Après avoir rencontré la commission thématique et consultative pour l'avenir des bâtiments communaux, nommée en 2022, la Municipalité a poursuivi ses démarches dans le projet de rénovation des bâtiments communaux. Une rencontre avec le bureau Chanel Architectes a été organisée. Un projet avec le détail des coûts sera établi en 2024.

#### **4. Maison de commune**

Le 8 juin 2023, une mise avec différents objets communaux s'est déroulée devant la salle communale. Celle-ci a rapporté environ Fr. 400.00 à la Commune. Un apéritif a été offert aux habitants.

### **3.3. Refuge**

Pour simplifier les grillades au refuge de la Créttaz, un grill avec une potence a été installé. Les habitants peuvent ainsi facilement approcher ou éloigner les grillades des braises.



### **3.4. Marque et mise de bois**

La marque de bois a eu lieu le 4 novembre 2023. Elle était suivie d'un repas en compagnie des anciens municipaux en charge de la forêt. La mise de bois s'est déroulée le 18 novembre 2023. Les différentes mises ont rapporté Fr. 2'220.00.

## **4. Travaux publics – environnement – urbanisme**

### **4.1. Routes**

Pour offrir aux promeneurs un beau point de vue ou un moment de repos, des bancs publics ont été installés à différents endroits de la Commune.



### **4.2. Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement (anciennement PGA et RPGA)**

Suite à notre envoi au Canton pour approbation, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nous a recommandé de modifier notre projet avant de le soumettre à la Cheffe de département, auquel cas la DGTL lui aurait recommandé une non-approbation.

La Municipalité a donc demandé une rencontre avec la DGTL pour défendre notre projet.

Certains points ont pu être défendus et d'autres ont nécessité des petites modifications.

Après correction de certains points, le dossier a été envoyé à nouveau pour examen préalable complémentaire.

Le rapport d'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nous parviendra dans le délai de l'article 37, alinéa 2 LATC, soit au plus tard le 3 janvier 2024.

#### **4.3. STEP - travaux**

Un compteur d'électricité a été installé sur le stockeur de la STEP, afin de quantifier les dépenses en électricité liées à cette installation.

#### **4.4. Contrôles de la STEP**

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par la Direction générale de l'environnement, service Protection des eaux, pour contrôler l'analyse chimique de la Step. Ces prélèvements révèlent que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur.

#### **4.5. Boues d'épuration**

En 2023, huit transports de boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 264 m<sup>3</sup>.

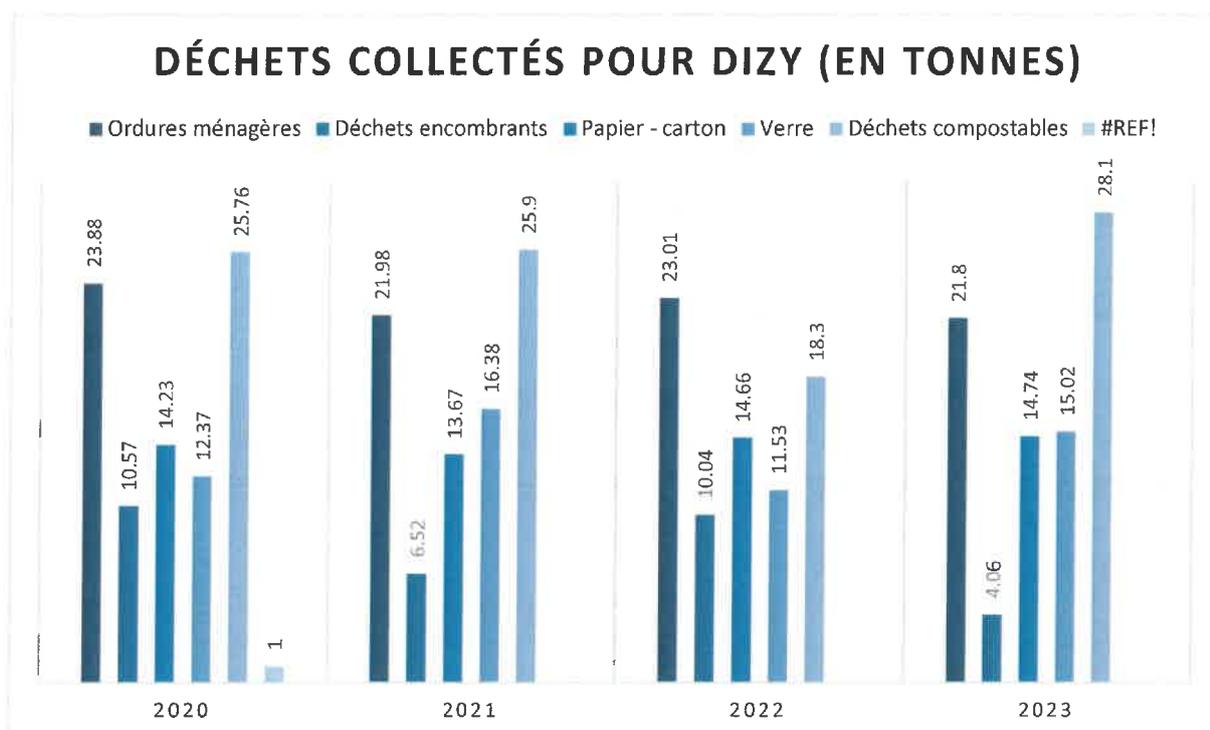
#### **4.6. Régionalisation de l'épuration Haute Venoge – Veyron (EHVV)**

Le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV) le 1er mars 2023. L'assermentation des autorités de l'Association a eu lieu le mardi 23 mai 2023 à 18h00 à la salle du Conseil communal de l'Isle.

#### **4.7. Raccordement à la STEP de La Sarraz**

Des discussions avec la SIEE ont continué durant l'année 2023 pour définir le tracé et coordonner les dates des travaux avec l'utilisation des terrains de foot de La Sarraz. Certains travaux débuteront en 2024 pour la traversée sous la Venoge à La Sarraz.

## 4.8. Déchets



## 5. Police

### 5.1. Contrôles de vitesse

Durant le mois décembre 2023, un contrôle a été effectué par la gendarmerie. 75 véhicules ont été contrôlés. Un seul véhicule a été dénoncé.

## 6. Services industrielle

### 6.1. Eau

#### 8.1.1 Vy-de-Mauraz

Les statuts pour la création de l'association Vy-de-Mauraz ont été soumis au vote des Conseils durant la première moitié de l'année 2023 et le 13 juin 2023 à Dizy. Ceux-ci ont été acceptés par toutes les Communes membres de l'association et approuvés par le Conseil d'Etat le 11 octobre 2023.

L'installation des autorités de l'association s'est déroulée le 22 novembre 2023 à La Chaux

### 6.2. Renaturation du Valangon

Comme prévu, les travaux de renaturation du Valangon ont débuté en date du 30 janvier 2023 et se sont terminés le 10 mai 2023. Ce cours d'eau

est désormais remis à ciel ouvert sur un tronçon de quelques centaines de mètres et a retrouvé ainsi les caractéristiques proches de son état naturel.



## 7. Contrôle des habitants

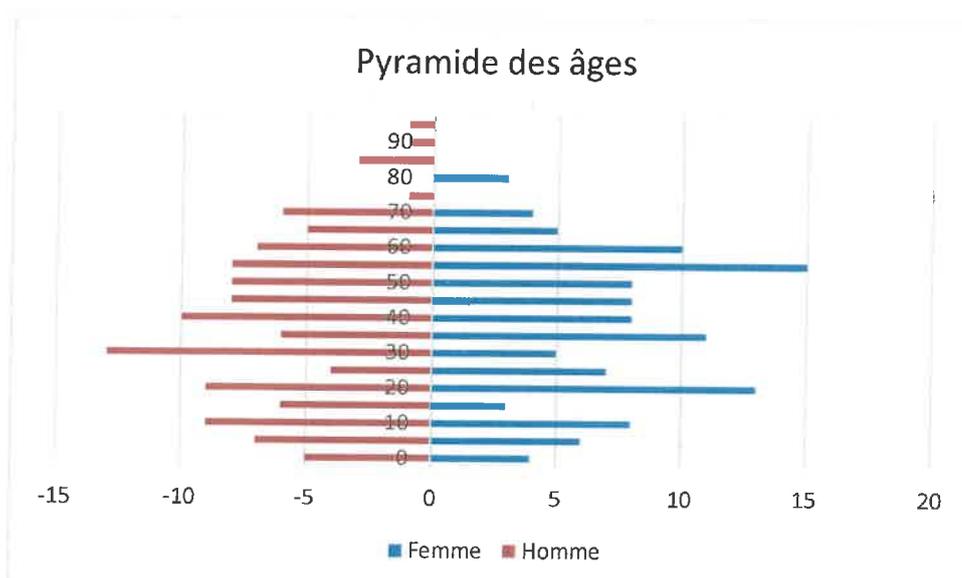
### 7.1. Evolution de la population

Au 31 décembre 2023, la population de Dizy est de 234 personnes, dont 205 suisses. La composition est la suivante :

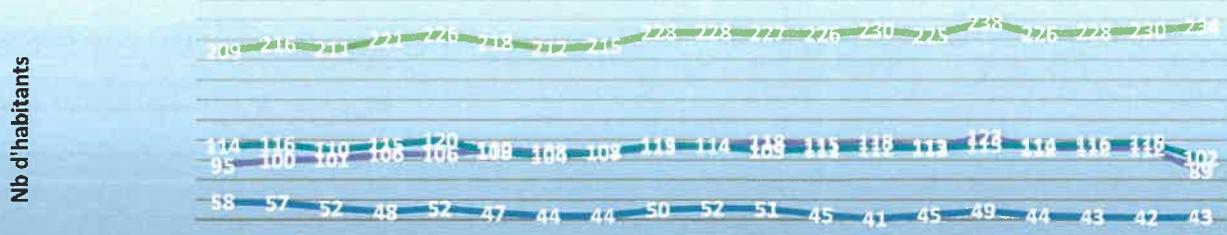
113 hommes

121 femmes

dont 43 jeunes âgés de moins de 16 ans.

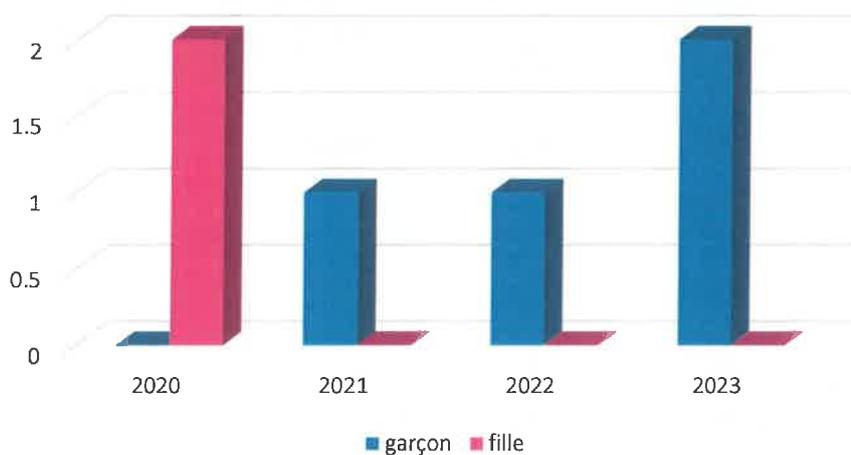


## Evolution de la population



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population totale	209	216	211	221	226	218	212	215	228	228	227	226	230	225	238	226	228	230	234
Hommes	95	100	101	106	106	110	108	107	113	114	118	115	118	113	123	112	112	112	89
Femmes	114	116	110	115	120	108	104	108	115	114	109	111	112	112	115	114	116	118	102
Enfants de - 16 ans	58	57	52	48	52	47	44	44	50	52	51	45	41	45	49	44	43	42	43

## Naissances



## 8. Remerciement

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année. Elle adresse également ses remerciements au Président M. Jacques-André Rime, à la secrétaire du Conseil Général Mme Christine Reymond et à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil Général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Alain Jaquier



La Secrétaire :



Stéphanie Baudat

